



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 07 / 2021 - 2022 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Budget du ménage communal pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons à ce jour le budget du ménage communal pour l'année 2022.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2022

La commune a une situation financière saine depuis plusieurs années. Une gestion parcimonieuse des deniers publics a permis de dégager des marges d'autofinancement positives sur plusieurs années.

Dans la continuité d'une gestion rigoureuse du ménage communal, le présent budget de fonctionnement 2022 vous est présenté.

En 2020, la population a augmenté, nous sommes actuellement 1'160 habitants. Pour fin 2022, nous prévoyons 1'250 habitants avec l'occupation de tous les nouveaux logements en construction ou déjà existants.

Les bases du budget 2022 :

- Population : 1'250 habitants
- Taux d'imposition communal : 63 %
- Valeur du point d'impôt – VPC¹ : CHF 72'000

VPC¹ = revenus d'impôts réguliers ÷ taux d'imposition communal.

La Municipalité présente un budget 2022 déficitaire de CHF 218'418.95.

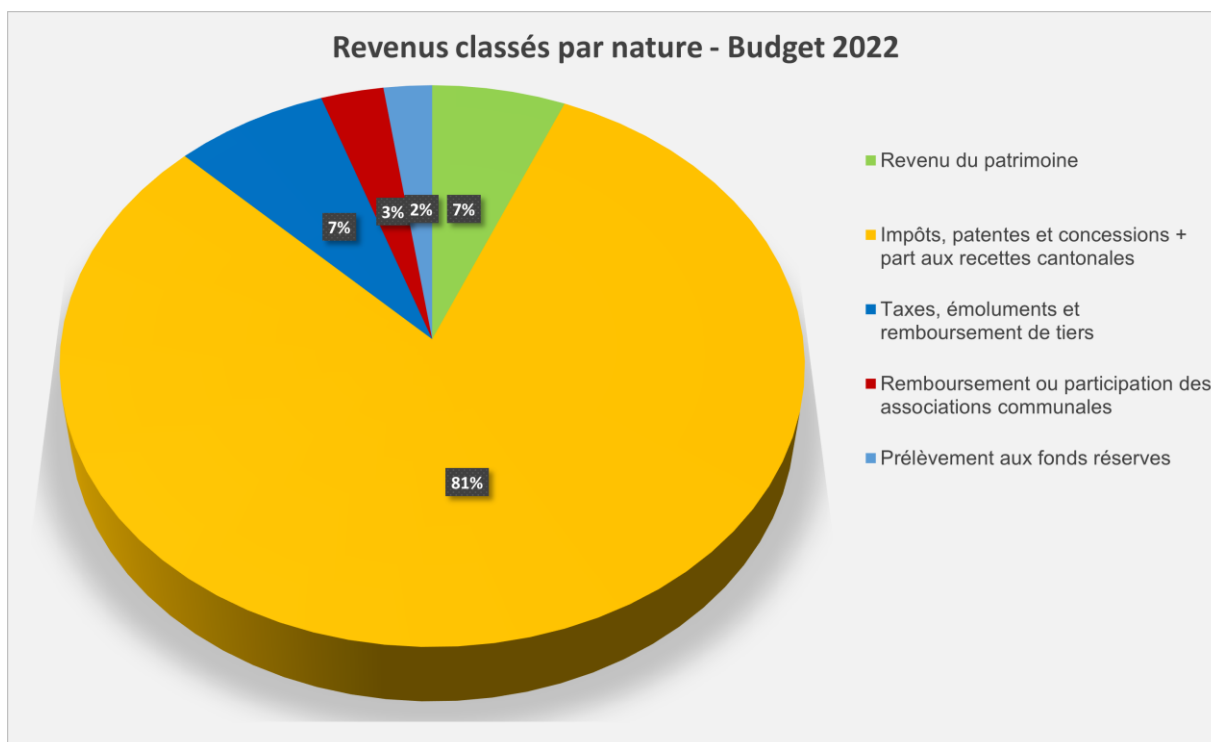
La marge d'autofinancement est négative de CHF -71'730, ce qui signifie que les entrées de fonds ne couvrent pas entièrement les sorties de fonds et que les amortissements et autres attributions aux fonds de réserve ne sont pas couverts par des entrées de liquidité.

2.1. Revenus

Les revenus au budget 2022 sont de CHF 6'916'363 ; ils augmentent de CHF +558'770, +8.8 % par rapport au budget 2021.

Les revenus prévus au budget 2022 sont inférieurs au revenu des comptes 2020 de CHF -190'164, soit -2.7 %.

La répartition des revenus par nature est la suivante :



Les impôts encaissés par la Commune représentent 81 % de nos revenus. Il s'agit principalement des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

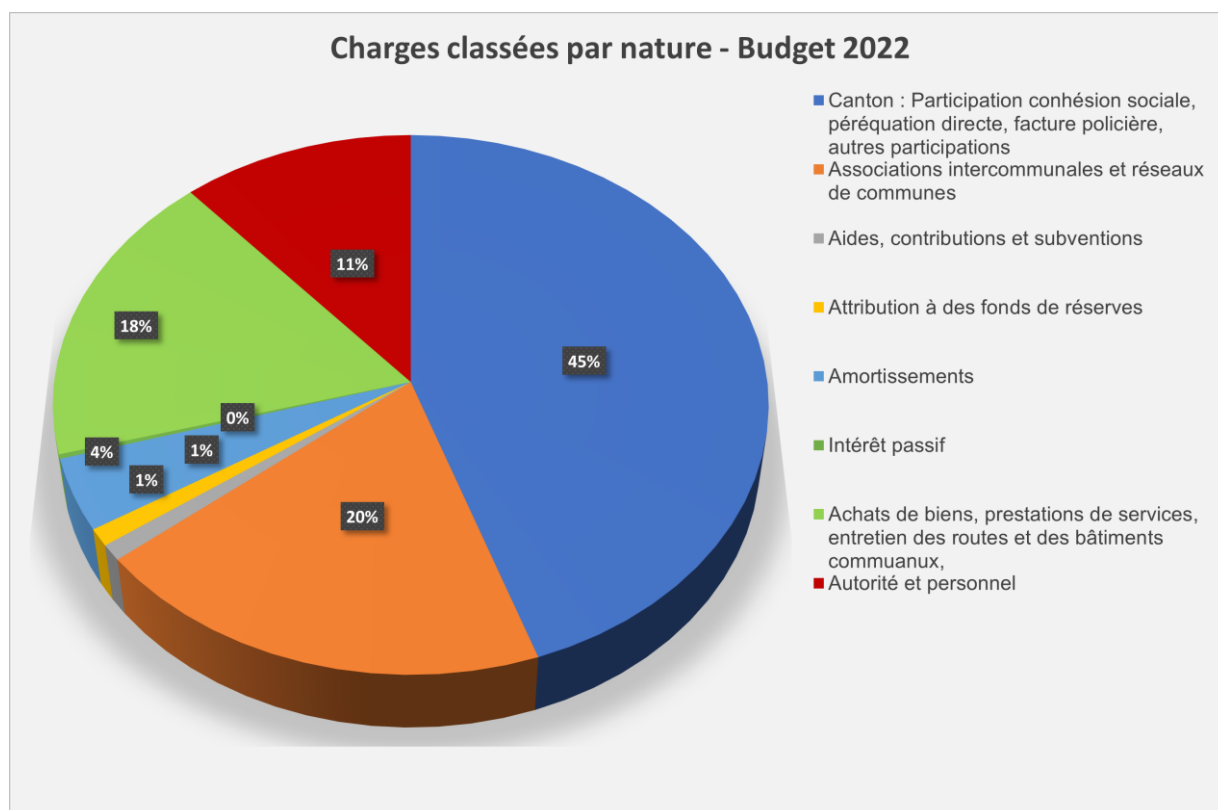
Pour le détail des revenus, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

2.2. Charges

Les charges au budget 2022 sont de CHF 7'134'782 ; elles augmentent de CHF +579'404, soit +8.8 % par rapport au budget 2021. L'augmentation de la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la facture policière sont à elles seules de CHF +374'173.

Le total des charges prévues pour 2022 est quasiment équivalent aux charges des comptes 2020, CHF +102'157, soit +1.45 %.

La répartition des charges par nature est la suivante :



Les factures payées au Canton de Vaud représentent 45 % des charges.

La participation de la Commune aux associations intercommunales, de réseaux de communes ou autres ententes communales est de 20 %.

Toutes les charges sont calculées pour tenir compte de 1'250 habitants.

Pour le détail des charges, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

3. Analyse du budget 2022 selon la classification administrative ¹

En 2021, le plan comptable a été adapté pour tenir compte de divers facteurs qui sont repris ci-dessous par groupe de comptes :

Gr. 17 – Sport : trois comptes créés en lien avec les opérations découlant de la « Directive municipale pour l'encouragement aux activités sportives » ;

Gr. 35 – Bâtiments : regroupements différents des comptes existants selon les bâtiments concernés et leurs gestions individuelles ;

Gr. 61 – Corps de police : quatre comptes créés pour enregistrer les amendes ou ordonnances pénales qui peuvent être de différents secteurs ;

Gr. 710 – Service social communal : sept comptes en lien avec les opérations découlant de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol ». Nous avons profité pour reclasser deux comptes existants et enregistrer des actions « sociales » en faveur de population sous ce groupe 710 – Service social communal.

¹ Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

Le détail des comptes concernés et leur regroupement sont présentés dans l'annexe III.

3.1. Administration générale

en CHF	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Administration générale - charges	986'704	898'250	926'577	+88'454	+9.9 %
Administration générale - revenus	-293'415	-198'600	-143'067	+94'815	+47.7 %
1. Administration générale	693'289	699'650	783'510	-6'361	-0.9 %

ADMINISTRATION GENERALE - charges

L' « Administration générale-charges » augmente de 9.9 % par rapport au budget 2021 :

- Compte 110.3010.00 - Employés communaux : les emplois représentent 4.875 ETP. L'augmentation en CHF prévue serait pour un ajustement possible des salaires en 2022 au coût de la vie.
- Compte 110.3185.01 – Honoraires et prestations de service de CHF +31'000. Les archives sont traitées par une société d'archivage. En 2022, il est prévu d'archiver tous les dossiers des constructions (estimés à 780 dossiers). Ces dossiers n'ont jamais été archivés et certains en très mauvais état demandent un traitement spécial.
- Gr. 17 – Sport, pour tenir compte de la « directive pour l'encouragement aux activités sportives » adoptée par la Municipalité, trois comptes en été créés. Comme dans les comptes 2020, la dotation à ce fonds est de CHF 5'000.

ADMINISTRATION GENERALE - revenus

L'« Administration Générale- revenus » est liée aux charges correspondantes pour lesquelles un remboursement, une refacturation ou une répartition des salaires des employés est fait.

Les salaires des employés communaux Voirie enregistrés sous les charges ont été répartis par « imputations internes » dans les dicastères selon un % estimé du travail des employés sur le terrain.

- Compte 110.4901.00 – Imputations internes salaires et charges sociales pour un total de CHF 231'520.

3.2. Finances

en CHF	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Finances – charges	1'335'693	1'190'095	1'385'608	+145'598	+12.2 %
Finances - revenus	-5'435'450	-5'023'650	-5'334'018	+411'800	+8.2 %
2. Finances (recettes)	-4'099'757	-3'833'555	-3'948'410	+266'202	+6.9 %

FINANCES - charges

Les « Finances-charges » sont en augmentation par rapport au budget 2021, +12.2 %, mais elles restent stables par rapport aux comptes 2020 :

- Compte 220.3511.00 - Fonds de péréquation : l'acompte 2022 communiqué par le Canton est de CHF 1'181'893, pour CHF +106'898.
- Compte 220.3210.00 - Intérêts dettes à court terme, CHF + 16'000. Depuis le 1^{er} mars, PostFinance prélève sur notre avoir en compte à partir de CHF 1'500'000 une commission de 0.75 %.
- Compte 220.3809.00 - Attribution au fonds de réserve de CHF 25'000 pour le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables. L'attribution est la même que l'année précédente.

FINANCES – revenus

Les « Finances-revenus » sont présentés en augmentation par rapport au budget 2021, CHF + 411'800, pour tenir compte des revenus enregistrés en 2020 et de l'augmentation de la population encore prévue en 2021.

Les impôts conjoncturels et les impôts sur travailleurs frontaliers sont calculés sur la moyenne des impôts encaissés des trois dernières années.

3.3. Domaines et bâtiments

en CHF	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Domaines et bâtiments - charges	493'009	497'790	505'466	-4'781	-1.0 %
Domaines et bâtiments - revenus	-419'188	-357'343	-421'039	+61'845	+17.3 %
3. Domaines et bâtiments	73'821	140'447	84'427	-66'626	-47.4 %

Ce groupe « Domaines et bâtiments » comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la commune.

Les comptes du Gr. 35 Bâtiments ont été regroupés en de nouveaux sous-groupes « bâtiments » pour avoir une vue sur les coûts et les revenus par type de bâtiments communaux.

DOMAINES ET BATIMENTS – charges

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Gr. 350 – Bâtiments administratifs et de service

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestation de services, CHF 50'000, engagement d'un conseiller (BAMO) pour la Maison du Tilleul et aussi de spécialistes pour l'évaluation des autres bâtiments à rénover (ex. chauffage du temple).

Gr. 351 – Bâtiments Tilleul et Poste

Ce groupe enregistre les charges et revenus des locations d'appartements propriétés de la commune.

- Compte 351.3653.00 - Aide et Dons : pour les locataires de la Maison du Tilleul, une « aide au déménagement » a été provisionnée pour CHF +20'000.

Gr. 353 – Ecole des Pralies

- L'adoption des nouveaux statuts par toutes les communes de l'AISE en juin 2021 et l'acceptation du nouveau règlement des loyers par le Conseil Intercommunal de l'AISE ont permis l'amélioration des loyers payés aux communes pour l'utilisation du bâtiment scolaire. Pour la Commune de Vich, cela représente CHF +71'859 par rapport au budget 2021.

Gr. 354 – Bâtiment Forum des Pralies

- Le budget 2021 prévoyait le nettoyage du bâtiment et la gestion des entrées/sorties pour les locations par une société externe. La Municipalité a résilié ces contrats en mars 2021 et assigné un employé communal à ces tâches. Un cahier des charges plus complet a été établi pour ce concierge du Forum des Pralies.

Les comptes 354.3141.01 - Entretien nettoyage cantine et 354.3185.00 - Honoraires et prestations de service sont remplacés par le compte 354.3901.00 - Imputation interne du salaire de l'employé communal.

DOMAINES ET BATIMENTS – revenus

Gr. 35 – Bâtiments communaux

Gr. 350 – Bâtiments administratifs et de service

- Compte 350.4804.00 - Prélèvement sur « Fonds de rénovation bâtiments » de CHF 50'000, en contrepartie du compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de service.

Gr. 354 – Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies, CHF 10'000, nous avons estimé les locations sans les restrictions dues à la pandémie.
- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE, CHF 16'000 sont facturés par la Commune à l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers divers, UAPE, le contrat de nettoyage ayant été résilié en mars 2021, la commune facture à l'UAPE le nettoyage fait par l'employé communal pour CHF 5'000 par année.
- Compte 354.4904.00 - Imputation interne, loyer cantine. Il permet de tenir compte de l'entretien payé pour l'utilisation du restaurant scolaire par l'AISE (voir Gr. 511).

3.4. Travaux

en CHF	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Travaux – charges	949'234	1'004'149	904'893	-54'915	-5.5 %
Travaux – revenus	-450'300	-459'634	-577'149	-9'335	-2.0 %
4. Travaux	498'934	544'514	327'744	-45'580	-8.4 %

TRAVAUX – charges

Gr. 42 - Service de l'urbanisme

- Compte 420.3181.00 - Plan d'affectation idem budget 2021, nous continuons à travailler au Plan d'affectation communal avec une société d'urbanisme.
- Compte 420.3185.00 – Honoraires et prestations de service, des études préliminaires seront nécessaires pour pouvoir établir des préavis (ex. place de l'Eglise).

Gr. 43 - Routes

- Compte 430.3110.00 – Honoraires et prestations de service, pour la réalisation des projets en cours (Jonction 2020 ou 30 km/h au centre de Vich).
- Comptes 430.3185.00 - Honoraires et prestation de services, CHF 5'000, pour diverses petites réparations sur la commune.

Gr. 44 – Parcs, promenades, cimetières

- Compte 440.3134.00 – Autres fournitures et marchandises pour CHF 17'000, il est prévu de rajouter des poubelles de tri autour des bâtiments.

Gr. 45 – Ordures ménagères

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

Gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

- APEC² l'augmentation de la population est prise en compte et la diminution de charge par rapport au budget 2021 est due au calcul différent des équivalents habitants pour la nouvelle législature.

TRAVAUX – revenus

Gr. 43 Routes

- Compte 430.4804.00 – Les aménagements prévus (compte 430.3110.00) sont financés par un prélèvement sur le « fonds de réserve pour travaux futurs », CHF 30'000.

Gr. 45 Ordures ménagères

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 45.

Gr. 46 Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 46.

3.5. Instruction publique et cultes

en CHF	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Instructions publiques et cultes – charges	863'860	799'000	691'364	+64'860	+8.1 %
Instructions publiques et cultes – revenus	-112'090	-96'035	-88'426	+16'055	+16.7 %
5. Instructions publiques et cultes	751'770	702'965	602'938	+48'805	+6.9 %

Gr. 51 et 52 - Enseignement primaire et secondaire

Notre participation à l'AISE³ a été calculée pour 1'250 habitants, elle est de CHF 732'000 selon la répartition suivante :

- 1/2 par rapport à la population de Vich, soit 1'250 habitants, sur un total de 10'015 habitants pour les 10 communes
- 1/2 par rapport aux enfants de Vich scolarisés, soit 158 enfants, sur un total de 1'202 élèves pour les 10 communes.

Les charges totales de l'AISE sont constantes depuis plusieurs années, mais la part de Vich s'accroît du fait que sa population et les enfants scolarisés augmentent de manière plus importante que celle des autres communes de l'association. Notre participation 2022 est estimée 12 % des charges de l'AISE.

Gr. 58 – Temple et cultes

La moitié des frais est à la charge de Coinsins propriétaire de 50 % du temple.

² APEC : Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte.

³ AISE : Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Elle comprend 10 communes membres.

3.6. Police

en CHF	Budget	Budget	Comptes	Ecart par rapport au	
	2022	2021	2020	budget 2021	
Police – charges	327'200	301'756	300'764	+25'444	+8.4 %
Police – revenus	-20'000	-20'500	-20'401	-500	-2.4 %
6. Police	307'200	281'256	280'363	+25'944	+9.2 %

POLICE – charges

Gr. 61 – Corps de police

- La facture policière est de CHF 190'097. Comme la péréquation et la participation à la cohésion sociale, elle varie aussi en fonction de la valeur du point d'impôt communale (VPC).

L'acompte 2022 est facturé par le Canton.

Gr. 65 – Défenses incendie

- Compte 650.3141.00 – Entretien du réseau incendie, un contrôle des bornes hydrantes est prévu, budget CHF 15'000.

POLICE – revenus

Gr. 62 – Contrôle des habitants

Compte 620.4319.00 : il s'agit des émoluments encaissés par le Contrôle des habitants, qui augmentent avec le volume des transactions fournies par ce service.

3.7. Sécurité sociale

en CHF	Budget	Budget	Comptes	Ecart par rapport au	
	2022	2021	2020	budget 2021	
Sécurité sociale – charges	2'012'162	1'662'508	1'986'543	+349'654	+21.0 %
Sécurité sociale – revenus	-19'000	0	-191'016	+19'000	
7. Sécurité sociale	1'993'162	1'662'508	1'795'527	+330'654	+19.9 %

SECURITE SOCIALE – charges

Gr. 710 – Service social communal

- Compte 710.3657.xx : à la suite de l'introduction de la « Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol » plusieurs comptes ont été créés avec l'attribution d'un budget 2022.
- Compte 710.3657.02 : action TP pour favoriser la mobilité douce, la Commune participe à hauteur de CHF 60 par abonnement CFF et Mobilis de nos citoyens. Cette action initiée en 2019 est reprise dans la directive mentionnée ci-dessus.

Gr. 711 – Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

- Augmentation prévue par le RAT de CHF +111'609 par rapport au budget 2021.
- Nous avons repris les chiffres fournis par le RAT. Cette évolution est due au nombre d'enfants toujours croissant placés en préscolaire, maman de jour ou parascolaire.

Gr. 712 – UAPE Les VichKings

- L'UAPE Les VichKings a ouvert en août 2020. Elle est liée au RAT et elle a une comptabilité à part de la Commune. Le budget 2022 de l'UAPE prévoit un équilibre budgétaire.

Gr. 72 - La participation à la cohésion sociale est de CHF 1'603'595, CHF +249'814 par rapport au budget 2021. L'acompte 2022 est facturé par le Canton.

Gr. 73 – Santé publique – les contrôles vétérinaires de l'abattoir de Vich ont été repris par le Canton.

SECURITE SOCIALE – revenus

Gr. 710 – Service social communal

- Compte 710.3657.xx : ce groupe de comptes est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables - compte 710.4809.00.

3.8. Services industriels

en CHF	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart par rapport au budget 2021	
Service industriel – charges	166'920	201'830	331'409	-34'910	-17.3 %
Service industriel – revenus	-166'920	-201'830	-331'409	-34'910	-17.3 %
8. Service industriel	0	0	0	0	

SERVICES INDUSTRIELS – charges

A la suite d'une inspection du réseau d'eau par le canton, plusieurs travaux sont à entreprendre en 2022. Le budget 2022 tient compte d'une partie des demandes du rapport d'inspection :

- Compte 810.3144.02 - Entretien de stations de pompage, mise en conformité pour CHF 26'000
- Compte 810.3185.01 – Honoraires et prestations de services pour des mandants divers nécessaires à la suite du rapport d'inspection.

SERVICES INDUSTRIELS – revenus

- Comptes 810.4813.00 - Un prélèvement sur le « Fonds d'extension et d'entretien du réseau d'eau » de CHF 6'170 est fait pour couvrir les travaux supplémentaires pour donner suite au rapport d'inspection.

Les taxes affectées du réseau de distribution d'eau sont stables, elles tiennent compte des 1'250 habitants.

4. Plan des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à CHF 1'625'000.

Les projets inscrits et qui n'ont pas encore débuté pourraient voir leur réalisation décalée dans le temps et ainsi la dépense prévue se reporter sur 2023.

35 Bâtiments communaux

Maison du Tilleul, crédit d'étude (préavis à prévoir) 400'000

42 Urbanisme

Réfection de la place de l'Eglise (préavis à prévoir) 250'000

43 Routes

Route de Coinsins, réfection du pont (préavis à prévoir) 200'000

Remplacement du véhicule Voirie (préavis à prévoir) 200'000

44 Parcs, promenades et cimetières

Terrain multisport (préavis à prévoir) 450'000

58 Temple et cultes

Réfection façade de l'Eglise (préavis à prévoir) 125'000

Il s'agit de la part de Vich uniquement ; la part de la commune de Coinsins est identique pour un total estimé à CHF 250'000.

5. Conclusion

Fondée sur les explications fournies dans ce préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 07 / 2021 – 2022 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2022 du ménage communal pour l'année 2022 tel qu'il vous est proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

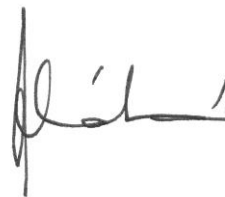
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Formulaire Budget 2022 de l'Etat de Vaud
Budget 2022 par ordre administratif
Changements 2021 du plan comptable